



NATURE ET MONTAGNE 89
5, rue Germain BENARD
89000 Auxerre
nature.montagne89@gmail.com

Assurance R.C.P

WTW France - Département Sport et événement – 52 avenue du Général
de Gaulle – CS 10427 Puteaux
Tél. : 09 72 72 01 19 – fr.ffrandonnee@wtwco.com - Contrat n° : 41789295M /0002

Garantie financière :

GROUPAMA Assurance-crédit & Caution 132rue des Trois Fontanot 92000
Nanterre
Tel 33(0)969322336 - Contrat n° : 4000716162 /1



EXEMPLE DE NOTICE D'INFORMATION

Auxerre le 10 octobre 2024

Séjour de 5 jours de randonnées (du 27 au 31 août 2025- 4 nuitées)

Vallée de la Clarée

La sortie est ouverte aux adhérents de l'Association, inscrits à l'activité de randonnée pédestre et titulaires de la licence FFRandonnée en cours de validité avec assurance ; Ouverture possible à d'autres licenciés FFRandonnée avec licence en cours de validité avec assurance RC ou plus, ou d'un titulaire du « Pass-Découverte » dont la validité couvre la totalité du séjour.

Nombre de participants : 4 au minimum avec 1 voitures, 9 au maximum avec 4 voitures.

Dates : du mercredi 27 août au dimanche 31 août 2025.

Déplacements : voitures personnelles avec co-voiturage

PROGRAMME :

Les participants, muni de leur pique-nique, sont attendus le mercredi 27 août 2025 sur le parking de Fort Ville Névache (05), lieu de départ du séjour, à 12h30. Cinq randonnées prévues, avec un dénivelé positif de l'ordre de 400 M à 1000M. Fin de séjour à l'issue de la rando du dernier jour le dimanche 31 août.

Retour sur AUXERRE, en covoiturage, à l'issue de la randonnée s'achevant vers 15h30/16h00.

Mercredi 27 août

Après le pique-nique nous ferons les balcons de Névache pour nous mettre en jambes

Durée 3H00 D+ 360m

Nuit à Névache à l'auberge LA DECOUVERTE

Jeudi 28 août

Au départ de Névache Ville haute (navette ou covoiturage) nous monterons au refuge de Buffère où nous déjeunerons

Durée 2H30 D+480m

L'après-midi randonnée à la Porte de Cristol en partant du refuge

Durée 4H40 D+560M

Retour au refuge pour y passer la nuit.

Vendredi 29 aout

Nous monterons au Grand Area 2869M
Durée 5H30 (aller et retour au refuge) D+800m
Redescente à Névache
Nuit à l'auberge LA DECOUVERTE

Samedi 30 aout

Tour des cerces alt. 2030m
Trajet au départ de Laval en covoiturage ou navette
Départ et retour de Laval
Durée 7H00 D+ 1000m
Nuit à l'auberge LA DECOUVERTE

Dimanche 31 aout

Aller et retour pour découvrir le Lac Blanc, Lac serpent
Durée 3H00 D+600m
Retour sur AUXERRE

HEBERGEMENT :

L'hébergement sera assuré par l'auberge LA DECOUVERTE 05100 Névache
Tel 04 92 21 18 25
www.la-decouverte.com

Le refuge de Buffère 05100 Névache
Tel : 06 60 50 58 15
www.refugebuffere.com

qui assureront la fourniture des repas, avec pique-nique pour le déjeuner du midi.

COUT DU SEJOUR

Le coût du séjour est fixé à **320 €** par personne prix ferme et définitif non révisable, en pension complète, en chambre double ou dortoir.

- **Ce prix comprend :**
 - La pension du dîner du 1^{er} jour au déjeuner (pique-nique) du dernier jour.
 - L'accompagnement des randonnées par un animateur diplômé « Montagne » de l'Association.
- **Ne sont pas compris :**
 - La fourniture du pique-nique du premier jour.
 - Les boissons.
 - Les dépenses personnelles.
 - Le voyage, jusqu'à Névache et les déplacements sur place basés sur le co-voiturage.
 - Les assurances facultatives (annulation, interruption, bagages, assistance rapatriement).
 - La navette

D'une manière générale, tout ce qui n'est pas indiqué comme « compris ».

INSCRIPTIONS :

Les pré-inscriptions sont ouvertes à compter du 05 janvier 2025. **Cette pré-inscription sera matérialisée par le dépôt d'un chèque de réservation de 50 € (chèque à l'ordre de l'Association)**

Suivant le nombre de préinscrits, la décision, de réaliser ou non ce séjour, sera prise au 1 février 2025. En cas d'annulation, le remboursement de la pré-inscription sera effectué par l'Association. S'il est décidé de réaliser ce séjour, l'Association proposera aux préinscrits un Bulletin d'Inscription. Votre inscription deviendra définitive après signature et renvoi de ce Bulletin sous 8 jours. Le chèque de réservation sera affecté au règlement de l'acompte.

ASSURANCES FACULTATIVES :

Vous aurez la possibilité de souscrire, lors de votre inscription, **aux assurances facultatives** au moyen du bulletin de souscription assurances joint à notre envoi.

PAIEMENTS :

Acompte de 50€ à la préinscription. Date limite 31/01/2025

Primes d'assurance (facultatives) lors de l'inscription.

2^{ème} acompte de 150€ avant le 1 mars 2025

Solde du séjour de 120€ avant le 1 juin 2025

Avant le départ, possibilité d'annuler son inscription selon les conditions ci-dessous ou de se faire remplacer. Les primes des assurances souscrites et les contributions EIT et UEIT seront systématiquement dues.

Tous ces règlements doivent être faits à l'ordre de l'Association.

DISPOSITIONS CONCERNANT LES DEPLACEMENTS :

Les participants sont invités à se regrouper, par affinité, pour viser à constituer des équipages de 3 à 4 personnes par véhicule. Déplacement d'environ 1200 kms comprenant aller-retour+ trajets sur place. Chaque équipage constitué gèrera la contribution de chacun au frais du déplacement. (Trajet A-R et trajets sur place)

FRAIS DE RESOLUTION OU D'ANNULATION DE L'INSCRIPTION :

Le voyageur peut annuler son voyage à tout moment aux conditions financières suivantes :

- Annulation faite avant le 1/03/2025 : restitution des sommes versées.
- Annulation faite entre le 2/03/2025 et le 15/07/2025 : restitution des sommes versées avec une retenue de 50 € pour frais de dossier.
- Annulation postérieure au 15/07/2025 : retenue de 100% du montant total du séjour.

DIVERS :

Selon les conditions climatiques sur place, les activités prévues pourront être modifiées. Selon les conditions sanitaires, le séjour pourra être modifié ou annulé.

En cas d'annulation, le remboursement pourra être se faire selon les prescriptions gouvernementales. Elles ne pourront en aucun cas donner lieu à une compensation financière.

Aucun séjour écourté ou prestation non consommée durant le séjour à l'initiative du participant ne fera l'objet de remboursement.

Une réunion d'information et de préparation sera programmée mi-avril. A cette occasion, un dossier sera remis à chaque participant.

CESSION DU SEJOUR :

Avant le départ, un voyageur peut céder son voyage à un autre participant titulaire d'une licence FFRandonnée valide ou d'un Pass Découverte valide.

Les sommes versées seront remboursées au participant démissionnaire. Cependant, les contributions EIT et UEIT ainsi que les primes d'assurances éventuellement souscrites resteront acquises à la structure organisatrice. Le participant remplaçant devra remplir aussitôt un bulletin d'inscription en double exemplaire et s'acquitter sans délai du montant du séjour, des contributions EIT et UEIT et éventuellement de primes d'assurances facultatives.

Conditions générales de vente et notice sur les assurances consultables sur le site de l'association
(www.nm89.fr).